

Un parc, œuvre vivante...

1971 est pour le Parc national des Cévennes la première année d'existence.

Nous voulons réaliser dans ce pays, avec l'aide de tous ceux qui l'habitent et de tous ceux qui l'aiment, une œuvre vivante.

Il s'agit de protéger nos paysages, de sauver et de régénérer la végétation et la faune de nos montagnes, de restaurer les sols, de sauver de la ruine tant de vieux édifices inséparables des paysages.

Au delà de cette mission de protection et de conservation, le Parc doit apporter aux Cévennes les chances économiques nouvelles dont elles ont besoin, en particulier celle que peut lui apporter un tourisme accru.

Nous voudrions un tourisme bien intégré au pays, à l'organisation duquel les Cévenols seraient directement intéressés, qui respecterait les paysages et les traditions du pays, qui serait attiré par sa beauté et par son histoire.

Beaucoup d'hommes, beaucoup d'associations ont déjà œuvré en ce sens, avant que le gouvernement n'ait, par un décret récent, consacré la création du Parc national des Cévennes.

Nous souhaitons qu'avec les moyens nouveaux qu'apporte l'Etat, l'œuvre entamée se continue et s'amplifie.

J. DONNEDIEU de VABRES
Président du Conseil d'administration
du Parc national des Cévennes